

Programme de congé parental pour les médecins spécialistes



Critère

Avoir travaillé minimalement dix semaines dans le cadre du régime québécois d'assurance maladie, pour des services dispensés au Québec.

NOUVEAU

À compter du 24 mars 2025

Congé de paternité

Durée :

6

semaines consécutives

NOUVEAU

À compter du 24 mars 2025

Congé exclusif au parent qui n'a pas donné naissance à l'enfant

Durée :

6

semaines consécutives

NOUVEAU

À compter du 24 mars 2025

Congé pour projet de grossesse pour autrui

Durée :

6

semaines consécutives

Congé de maternité

Durée :

12

semaines consécutives

Congé d'adoption

Durée :

6

semaines consécutives

Allocation hebdomadaire à laquelle peuvent également s'ajouter :

- Allocation additionnelle en cabinet
- Majoration en vertu de l'Annexe 19 (si applicable)